

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2026,

Objet : Subvention exceptionnelle 2026 – Association USCB SKI CLUB

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEOIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

Vu la délibération n°2026-02-01 en date du 25 février 2026, fixant les subventions allouées aux associations de Plateau d'Hauteville en 2026,

Vu la demande de l'Association « Union Sportive de Cormaranche en Bugey (USCB) », sollicitant une subvention de la commune afin d'organiser la 15^{ème} édition du Trail de la Gijy Monte sur le site de la Praille le 7 juin 2026.

Le soutien de la commune leur permet, grâce par ailleurs à l'énergie de leurs bénévoles, d'organiser des événements qui participent au rayonnement de la commune et du territoire (Manche de la coupe de France de Ski de fond, Championnat de France été de Biathlon U15 sur le site des Plans d'Hotonnes).

Conformément à l'avis de la Commission Sports, Associations, Animation du 19 mai 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Association « Union Sportive de Cormaranche en Bugey (USCB) », afin d'organiser la 15^{ème} édition du Trail de la Gijy Monte sur le site de la Praille le 7 juin 2026,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention exceptionnelle,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

